

Office de Tourisme des Grands Lacs
Assemblée Générale Ordinaire
Lundi 22 mai 2023
Procès Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à seize heures trente, l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la ferme d'En Chon les Pins, sous la présidence de Madame Hélène Larrezet.

Ordre du jour :

- 1) Bilan moral et d'activités 2022
- 2) Bilan financier 2022
- 3) Désignation, actualisation des représentants du Conseil d'administration
- 4) Questions diverses

1) Rapport d'activités 2022

La Présidente cède la parole au Directeur de l'Office de Tourisme afin de présenter les points clés du rapport d'activités de l'Office de Tourisme pour l'année 2022 initialement envoyé par mail le 17 mai 2023.

A travers une projection, le Directeur de l'Office de Tourisme procède à la présentation des éléments à retenir du rapport d'activités 2022.

La Présidente soumet le rapport d'activité 2022 au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le lundi 22 mai 2023 à Biscarrosse, après avoir entendu la présentation du rapport d'activité 2022 approuve à l'unanimité ce dernier.

2) Bilan financier 2022

La Présidente cède la parole à Messieurs Christophe Couffitte et Laurent Carponsin, respectivement Expert-comptable et Commissaire aux Comptes de l'association afin de présenter le bilan financier 2022.

Suite à la présentation du bilan financier et après lecture des deux rapports de mission attestant de la conformité des comptes tels qu'ils ont été présentés, la Présidente rappelle qu'il convient pour l'Assemblée Générale de se prononcer sur trois points :

- a) adoption du bilan
- b) affectation du résultat
- c) quitus donné aux administrateurs

Le quitus donné aux administrateurs est une approbation de leur gestion. En donnant quitus aux administrateurs, les membres de l'association renoncent à mettre en cause leur responsabilité civile pour d'éventuelles fautes de gestion. Cependant, cet assentiment ne dégage pas les administrateurs de leur responsabilité civile, voire pénale.

Le quitus donné aux administrateurs pour leur gestion n'interdit pas non plus à l'assemblée de révoquer ces derniers.

La Présidente soumet ces points au vote

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le lundi 22 mai 2023 à Biscarrosse à Biscarrosse, après avoir entendu la présentation du bilan financier 2022 et les rapports de certification :

- a) approuve à l'unanimité ce dernier tel qu'il a été présenté*
- b) décide à l'unanimité d'affecter le résultat positif en totalité aux fonds propres du bilan*
- c) approuve à l'unanimité le quitus donné aux administrateurs.*

3) Désignation, actualisation des représentants du Conseil d'administration

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, suite à des modifications intervenues au sein des collèges du Conseil d'administration, il convient de faire adopter et entériner les modifications suivantes intervenues depuis la dernière Assemblée Générale :

Collège socio-professionnels				
→Catégorie Agences immobilières		→Catégorie Résidences de tourisme		
Au 17 mai 2022		Au 22 mai 2023		Au 22 mai 2023
Titulaire	Anne Laure BEZIAT	Chloé LAFON	Vicky VOLTINE	Nicolas GUILLEUX

« L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le lundi 22 mai 2023, après avoir pris connaissance des changements de postes de suppléants au Conseil d'administration entérine ces modifications. »

3) Questions diverses

La Présidente explique que sur les indications du Commissaire aux Comptes lors du Conseil d'Administration qui vient de précéder cette Assemblée Générale, il convient de procéder à l'approbation d'un Contrat d'Engagement Républicain concernant les associations percevant des subventions publiques.

« L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le lundi 22 mai 2023, après avoir pris connaissance du Contrat d'Engagement Républicain, et des sept engagements qui le composent, autorise à l'unanimité la Présidente à signer le contrat. »

La Présidente déclare à 17h40 l'Assemblée Générale close.

Procès verbal fait à Biscarrosse, le 23 mai 2023.

Hélène Larrezet
Présidente

Françoise Douste
Secrétaire

